

A&K CONSEILS ET FORMATIONS

# CREATION D'ENTREPRISE ET COMPTABILITE



# POURQUOI CRÉER UNE SOCIÉTÉ VTC: AVANTAGES

Si votre activité se développe, que vous souhaitez vous associer à plusieurs ou encore embaucher des chauffeurs VTC, la solution la plus adéquate consiste à créer une société.

En créant votre société, vous bénéficierez de nombreux avantages :

- 1.Votre responsabilité est limitée à vos apports : vous ne rembourserez jamais une dette professionnelle avec vos biens personnels, contrairement à l'auto-entrepreneur pour qui patrimoine professionnel et patrimoine personnel ne sont pas distingués.
- 2.Vous pouvez déduire vos charges et frais inhérents à votre activité de VTC, et ainsi être imposé que sur les bénéfices réellement réalisés !
- 3.Votre chiffre d'affaires n'est soumis à aucun plafond.



# NOUS ÉTABLISONS POUR VOUS :

- Rédaction des statuts
- Enregistrement de votre société au GREFFE
- Obtention de votre K-BIS
- Demande de vos licences auprès de la DREAL
- Enregistrement au registre national VTC
- Business Plan et prévisionnel



## REDACTION DES STATUTS

Le choix de la forme sociale est une décision importante et dépend de votre activité, de votre régime social et fiscal mais aussi de la volonté de créer la société à plusieurs associés ou seul.

## ENREGISTREMENT DE VOTRE SOCIETE AU GREFFE

La création d'une entreprise requiert son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS). Nous effectuons pour vous toutes les formalités directement auprès du greffe du Tribunal de commerce compétent.

## OBTENTION DE VOTRE K-BIS

Le Kbis, ou « extrait Kbis », est en quelque sorte, la "carte d'identité" de votre entreprise. Elle doit aussi être faite avec un dossier complet : attestation CFE, les statuts, le capital social, et les justificatifs du créateur d'entreprise.

## DEMANDE DE VOS LICENCES AUPRÈS DE LA DREAL

La DREAL est la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement. C'est elle qui délivre la licence de transport intérieur qui se matérialise par un document et un numéro.

## ENREGISTREMENT AU REGISTRE NATIONAL VTC

L'inscription au registre des VTC est obligatoire pour exercer l'activité d'exploitant de VTC et doit être renouvelée tous les 5 ans.

## BUSINESS PLAN ET PREVISIONNEL

Ce dossier est indispensable pour le bon démarrage de votre activité. Sachez qu'il est nécessaire d'étudier un certain nombre de paramètres (zone géographique, horaires, véhicule utilisé...). Un moyen d'anticiper le positionnement à adopter dans le marché

# VOTRE COMPTABILITE EN MAIN

**LES CHAUFFEURS VTC DOIVENT RESPECTER DES OBLIGATIONS COMPTABLES QUI SONT PLUS OU MOINS NOMBREUSES SELON LE STATUT ET LE RÉGIME FISCAL CHOISIS.**

**C'EST POURQUOI NOUS AVONS DÉCIDÉ DE CRÉER UNE OFFRE DÉDIÉE À LA COMPTABILITÉ DES CHAUFFEURS QUI VOUS PERMETTRA DE BÉNÉFICIER, AU MEILLEUR PRIX, DE L'ENSEMBLE DES SERVICES D'UN EXPERT-COMPTABLE:**

- Comptabilité
- Demande récupération TVA
- Etablissement des comptes annuels
- Optimisation fiscale / Contrôle fiscal
- Déclarations fiscales



## COMPTABILITE

- Enregister chronologiquement les mouvements affectant le patrimoine.
- Réaliser des factures en respectant le format adéquat.
- Réaliser un inventaire annuel pour contrôler les actifs et passifs du patrimoine.

## DEMANDE RECUPERATION TVA

TVA signifie Taxe à Valeur Ajoutée. C'est un impôt sur la consommation, indirect. Il est inclus dans le prix. Les chauffeurs VTC assujettis à la TVA peuvent la récupérer sur l'achat ou la location de leurs véhicules

## ETABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels se composent :

- D'un bilan reflétant le patrimoine de l'entreprise.
- D'un compte de résultat permettant de connaître la richesse créée par une entreprise au cours de l'exercice.
- D'une annexe apportant des informations complémentaires

## OPTIMISATION FISCAL/CONTROLE FISCAL

Pour réduire ses impôts, il faut analyser chaque situation, et choisir les options les plus favorables en fonction de chaque situation. Pour les VTC, l'optimisation consiste à faire le meilleur choix possible parmi les nombreuses options fiscales possibles.

## DECLARATIONS FISCALES

Tous les chauffeurs VTC doivent faire une déclaration annuelle d'impôt sur le revenu, ce qui revient à faire le point une fois par an sur la totalité des revenus que vous avez perçus

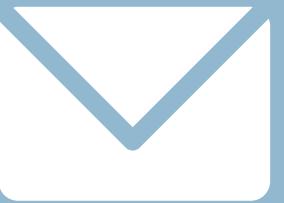
**CRÉATION  
D'ENTREPRISE**



**A PARTIR DE 150€**

**A PARTIR DE 400€**

FLEXIBILITE  
PERPSECTIVES  
RÉSULTATS  
EXPERTISE  
ATIONS  
INNOVATION  
RVICES  
COMPTABLE  
& CONSEIL  
CONSULTING  
APTITUDES  
CONFIANCE  
RELATI  
EXPERTS  
PROFESSIONNEL  
ANALYSE  
ÉCOUTE  
CONFIA  
CE POLYVALENCE  
SOLUTIONS  
AUDIT  
CONFIA  
CE  
PROXIMIT  
RELATIO  
STRATE  
CONSULTAN  
PERFO



## ADRESSE

20 Boulevard De La Muette  
95140 GARGES-LES-GONESSE



## EMAIL

akconseils95@gmail.com



## TELEPHONE

09 81 89 82 12

